



Ville de Briec
Kêr Vrieg

ARRETE MUNICIPAL N°243/2024/PM

OBJET : Livraison de matériaux avec grue, 11 rue de la Boissière à 29510 BRIEC.
SARL COLIN.

Le Maire,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits des libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel-Livre 1-8ème partie, sur la signalisation temporaire,

Vu l'arrêté interministériel du 29 décembre 1986,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1, L2213-2 2, et suivants,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment L.511-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande de Monsieur Jérôme COLIN de la SARL COLIN, domicilié à 29550 PLOEVEN, pour effectuer la livraison citée en objet,

Considérant que pendant la durée de la manutention, il convient d'interdire le stationnement à hauteur de la livraison afin de laisser la voie libre pour permettre la circulation des véhicules,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Vendredi 12 Juillet 2024 entre 08h00 et 19h00 : pour 2 heures de déchargement :

- *Au niveau du N°18 rue de la Boissière :*

Le stationnement sera interdit sur les emplacements situés à hauteur de l'habitation.

ARTICLE 2 : Les conducteurs de véhicules devront se conformer à la signalisation qui sera mise en place par Monsieur COLIN sous le contrôle des services techniques de la commune de BRIEC

ARTICLE 3 : Monsieur COLIN sera entièrement responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de la signalétique, elle devra être conforme aux instructions ministérielles sur la signalisation routière.



ARTICLE 4 : Tous les véhicules en infraction au présent arrêté feront l'objet d'une verbalisation et d'une mise en fourrière au garage Le GUILLOU, Zac de Kroaz an Dreverz, à 29190 PLEYBEN, agréé par la Préfecture du Finistère.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour application à :

- ⇒ A la Brigade de Gendarmerie de BRIEC,
- ⇒ A la Directrice Générale des Services,
- ⇒ Au Directeur du Service Voirie,
- ⇒ Au Service de Police municipale,
- ⇒ A Monsieur COLIN

BRIEC, Le 02 Juillet 2024

Le Maire

Thomas FEREC

